



REGLEMENT DE PARTICIPATION AU CONCOURS :
ACCESSOIRES PDP GRATUITS POUR NINTENDO

CONDITIONS GENERALES

Le concours décrit dans les **Conditions Spécifiques** ci-dessous permettant de gagner les prix mentionnés ci-dessous est une initiative de Nintendo Benelux B.V., Italiëlei 124 bus 102, 2000 Anvers avec numéro d'entreprise 0470.270.648 et email contact@nintendo.be (Nintendo).

La participation au concours implique une acceptation de toutes les dispositions du présent règlement et de toute décision éventuelle de Nintendo concernant le concours. En cas de divergence entre les Conditions Générales et les Conditions Spécifiques, les dispositions de ces dernières prévalent.

La participation au concours est ouverte aux personnes résidant en Belgique et Luxembourg, à l'exception des employés et des collaborateurs de Nintendo ou de fournisseurs impliqués. La participation est gratuite.

Les participants âgés de moins de 18 ans déclarent avoir l'autorisation de leurs représentants légaux pour participer au concours et accepter les présentes conditions. S'il s'avère que cette permission n'a pas été obtenue, Nintendo peut décider de ne pas attribuer le prix, sauf si le participant peut prouver qu'il a bien obtenu l'autorisation de ses représentants légaux. Elle se réserve le droit de désigner un autre gagnant, si le gagnant initial n'apporte pas la preuve de son identité, de son âge et, pour les participants mineurs, l'autorisation de ses représentants légaux dans les 7 jours suivant la demande écrite de Nintendo.

Nintendo décline toute responsabilité si, en raison de force majeure ou de toute autre raison indépendante de la volonté de Nintendo, la durée du concours est modifiée ou si le concours est adapté ou annulé ou la remise des prix non exécutée. Aucune indemnité ne pourra être réclamée par les participants à ce sujet.

Nintendo se réserve le droit d'exclure tout participant du concours lorsqu'il s'avère que celui-ci a fourni des informations fausses, incomplètes ou trompeuses ou en cas de fraude ou tentative de fraude et que le participant n'a pas fourni à Nintendo une preuve satisfaisante du contraire dans un délai raisonnable accordé par Nintendo

Nintendo ne peut en aucun cas être tenue responsable en raison de mauvaises informations fournies par un participant, en ce compris, sans y être limité, un mauvais numéro de téléphone, une mauvaise adresse e-mail ou une mauvaise adresse ne permettant pas de joindre le participant.

Les participants ayant rempli de manière incorrecte ou incomplète leur formulaires de participation sont disqualifiés et ne pourront rentrer en ligne de compte pour l'attribution des prix.

Dans le cas où les prix montrés ne sont plus ou très difficilement disponibles, Nintendo se réserve le droit d'offrir un prix alternatif équivalent.

Les prix ne peuvent pas être échangés contre de l'argent comptant ou d'autres prix.

Le cas échéant, les prix seront envoyés à l'attention personnelle des gagnants via la poste. Nintendo ne peut être tenue responsable, en cas d'envoi du prix, de la perte, des dommages ou des retards lors du traitement par les services postaux. De même, lorsque le prix est envoyé par recommandé Nintendo ne peut être tenue responsable des dommages, de la perte ou des retards lorsque le destinataire ne récupère pas le colis.

Nintendo ne sera responsable d'aucune perte, aucun dommage ou préjudice subis en raison de la participation et/ou de l'acceptation ou de l'utilisation du prix (ou d'une partie de celui-ci), à l'exception de sa responsabilité dont elle ne peut s'exonérer légalement, auquel cas sa responsabilité sera limitée à un montant de 1000 EUR, dans la mesure où la loi le permet.

Pour autant que la loi ne l'interdise pas, la responsabilité de Nintendo sera limitée aux seuls dommages prévisibles qui sont typiques du contrat, à savoir le dommage dû au non-respect d'obligations contractuelles essentielles par le représentant officiel ou le représentant suppléant de Nintendo, et qui ne résulte pas d'une atteinte à la santé, de la mort, d'un dommage corporel ou d'une autre action sur pied de la législation applicable en matière de responsabilité du fait des produits. Par obligation contractuelle essentielle, il y a lieu d'entendre toute prestation dont le respect est essentiel pour assurer le bon déroulement du concours, et dont le participant peut attendre à ce qu'elle soit réalisée.

Nintendo n'est pas responsable des dommages autres que ceux repris dans les paragraphes précédents.

Nintendo peut modifier ces conditions de participation à chaque instant ; nous vous conseillons donc pour cette raison de consulter régulièrement ces conditions. Nintendo ne garantit pas le fonctionnement normal et ininterrompu de son(ses) site(s) Internet ou des services fournis ou utilisés par elle. Malgré le plus grand soin consacré par Nintendo à l'administration de son(ses) site(s) Internet, il est possible que l'information soit incomplète ou inexacte. Le participant est lui-même responsable de la mise en œuvre des dispositions adéquates (comme les moyens de télécommunication) pour participer à l'action.

Nintendo n'est pas responsable des frais que le participant pourrait engager pour participer à l'action.

Aucune correspondance ni aucune conversation téléphonique ou autre ne pourra être entretenue avec Nintendo sur les conditions de participation ou sur les résultats du concours.

Les décisions de la direction de Nintendo sont sans appel.

Pour les participants domiciliés en Belgique, la loi belge est d'application en ce qui concerne les conditions de participation et l'action s'y afférant. Pour les participants domiciliés au Grand-Duché du Luxembourg, la loi luxembourgeoise est d'application en ce qui concerne les conditions de participation et l'action s'y afférant.

CONDITIONS SPECIFIQUES

CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE PARTICIPATION :

Accessoires PDP gratuits pour Nintendo Switch

Règles de participation :

La participation est ouverte à toutes les personnes résidant en Belgique et aux Pays-Bas âgées d'au moins 13 ans. Les participants ne peuvent réclamer qu'un seul exemplaire des prix disponibles avec une seule participation. Une ou plusieurs participations après une première participation seront considérées comme invalides.

Pour être éligible aux prix mis à disposition dans le cadre de ce concours, les participants doivent :

Répondre au concours publié via les réseaux sociaux entre le jeudi 16 mai 2024 et le lundi 20 mai 2024 à 23h59 (GMT +1).

Envoyez cette réponse à concours@nintendo.be.

Fournir une réponse à la question du concours.

Répondre à la question subsidiaire : "Combien y aura-t-il de participants à ce concours au lundi 20 mai 2024 à 23h59 (GMT +1) ?"

Au total, 1 gagnant sera choisi pendant la période indiquée.

Les prix à gagner comprennent :

1 x Étui de voyage Mario Kart Plus GLOW pour Nintendo Switch

1x manette sans fil Mario Kart REMATCH GLOW pour Nintendo Switch

Mécanisme du concours :

Dans le courant de la semaine 20, une question concours sera postée sur les réseaux sociaux de Nintendo België/Belgique. Les participants peuvent faire connaître leur réponse en envoyant cette dernière à concours@nintendo.be. Un seul envoi valable par participant.

Le nom du gagnant sera annoncé au plus tard le **22 Mai 2024** via le site Web de Nintendo België/Belgique. Par conséquent, les participants consentent à la publication de leur nom et éventuellement de leurs profils réseaux sociaux (avec photo de profil) et, si pertinent, d'une illustration ou capture d'écran de leur message de participation.

Dès que le nom du gagnant est annoncé, celui-ci doit envoyer un message personnel à Nintendo dans les 7 jours via l'un des canaux susmentionnés ou envoyer un courrier électronique avec ses coordonnées à concours@nintendo.be. Nintendo contactera ensuite le gagnant pour fixer une date et une heure pour la remise des prix. Si un gagnant ne contacte pas Nintendo dans le délai imparti ou de la manière prescrite, le droit au prix deviendra caduque. Nintendo a alors le droit de choisir un autre gagnant de la même manière que celle décrite ci-dessus.

En participant à ce concours, le participant :

- Déclare et garantit qu'il / elle seul a ou a acquis tous les droits nécessaires pour partager la photo et pour l'utilisation de celle-ci par Nintendo, y compris, mais sans s'y limiter, tous les droits d'auteur, droits de marques et autres droits de propriété. Lorsque le participant envoie une photo dans laquelle sont affichées d'autres personnes, le participant doit obtenir l'accord préalable de chacune d'entre elles. Chaque participant s'engage à ne pas envoyer de photos qui portent atteinte ou sont susceptibles de porter atteinte au droit de la première communication, aux droits de la personnalité, au droit à l'image, au droit de la vie privée, au droit d'auteur, de marque ou à d'autres droits de propriété de tiers ;

- Accepte explicitement que Nintendo puisse utiliser la photo à des fins promotionnelles ou de marketing, sans autre notification, même sous forme modifiée, en ce compris, sans y être limité, en modifiant les couleurs, en recadrant ou en complétant la photo, etc.). Cet usage comprend notamment, sans toutefois s'y limiter, la reproduction, la distribution, la communication et la divulgation au public des photos, sous toute forme et par tout moyen de communication (imprimés, sous forme électronique, par internet, par le biais d'applications, télévision, radio, cinéma, etc.). Le participant n'aura droit à aucune compensation supplémentaire, sous quelque forme que ce soit, en contrepartie de cet usage. Le droit d'utiliser les photos est octroyé pour une durée des droits sur la photo, sans restriction territoriale. Nintendo est habilitée à transférer ce droit ou à octroyer des licences sur ce droit à des tiers, et plus particulièrement à des entreprises affiliées. Nintendo veillera à ce que l'usage fait des photos ne soit pas de nature à jeter le discrédit sur les participants concernés, mais son droit d'usage des photos ne sera pas autrement restreint. Les participants renoncent de manière définitive à leur droit de contrôler ou d'approuver la version finalisée du produit, de la vidéo, de l'application, du matériel publicitaire, du script vidéo ou des imprimés qui pourraient être utilisés en combinaison avec ces photos ;

- Déclare qu'il accepte expressément que son nom et sa photo soient publiés sur www.twitter.com/nintendoBE_FR, www.instagram.com/NintendoBelgie, www.instagram.com/NintendoBelgique, <https://www.facebook.com/nintendoswitchFR>, conformément aux conditions applicables sur ces sites et que le participant déclare avoir lues et acceptées.

Chaque texte, image, photo et/ou vidéo ne peut faire l'objet que d'un seul envoi.

Nintendo se réserve le droit d'exclure du concours des participants qui envoient des photos inappropriées. Seront notamment considérées comme inappropriées, sans toutefois s'y limiter, des photos qui :

- a. sont susceptibles de porter atteinte aux droits de la personnalité, au droit à la vie privée ou au droit à l'image d'autrui ;
- b. sont susceptibles de porter atteinte aux droits d'auteur, aux droits des marques ou à tout autre droit de propriété appartenant à des tiers ;
- c. comportent des éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme diffamatoires, gênants, menaçant, abusifs, injurieux, vulgaires, obscènes, haineux, sexuellement explicites, racistes, vexatoires ou autrement indécents.

Nintendo pourra, à sa discrétion, refuser tout autre matériel qu'elle considère comme inapproprié pour ce concours.

Déclaration en matière de vie privée

Cette politique de confidentialité du concours (« **Politique de Confidentialité** ») s'applique conjointement à la Politique de Confidentialité du Compte Nintendo. Nintendo respecte vos droits en ce qui concerne la protection de vos données personnelles. Nintendo Benelux B.V., succursale belge, Italiëlei 124 bus 102, 2000 Anvers en tant qu'organisateur du concours et Nintendo of Europe GmbH, Goldsteinstraße 235, 60528 Francfort, Allemagne, (collectivement « **Groupe Nintendo** ») exploitant le site web nintendo.be, traitent vos données personnelles conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil européen du 27 avril 2016 – « **RGPD** ». Le Groupe Nintendo est le responsable du traitement au sens du RGPD. Nintendo respecte votre droit à la vie privée et reconnaît qu'il est important de protéger vos données personnelles.

1. Quelles Données personnelles nous Collectons et nous Traitons et pour quelles finalités :

Pour participer au concours Nintendo traite votre pseudonyme/nom.

Nintendo utilise par ailleurs l'adresse postale et/ou adresse électronique des gagnants dans le cadre de la sélection des gagnants et de l'envoi des prix.

Des informations relatives à la console ou au compte (telles que, mais sans s'y limiter, le pseudonyme du jeu, le numéro d'assistance, la console, le nom de l'utilisateur) peuvent être utilisées pour assurer le respect du Code de conduite.

Communication entre utilisateurs : Lorsque vous envoyez un e-mail ou communiquez d'une autre manière avec Nintendo, nous utilisons ces communications pour traiter et répondre à vos demandes.

La base juridique du traitement susmentionné est l'exécution du contrat (le règlement du concours que vous avez accepté) auquel vous êtes partie (article 6, §1, b) RGPD).

Si vous êtes sélectionné comme gagnant, Nintendo peut publier votre pseudonyme sur ses canaux de médias sociaux (Facebook, Instagram et Twitter) et sur son site web pendant 12 mois dans le but de faire connaître les gagnants et de promouvoir ses propres produits. La base juridique du traitement est respectivement l'intérêt légitime à faire connaître les gagnants et à montrer que les prix sont distribués et à promouvoir ses produits et services sur la base d'une action promotionnelle antérieure (article 6, §1, f) AVG).

Si vous avez moins de 18 ans, vous déclarez avoir l'autorisation de vos parents ou de votre tuteur légal pour participer au concours conformément à nos conditions générales de participation.

2. Qui peut accéder à vos Données :

En cas de victoire, nous partagerons vos données et votre adresse postale avec notre prestataire de service de livraison pour qu'il puisse vous livrer votre prix. Le fondement juridique de ce traitement est la livraison de votre prix et l'exécution du Concours (Art. 6 para. 1 (b) RGPD).

Conformément aux obligations de protection des données applicables, Nintendo pourra également faire appel à des sous-traitants et pourra partager vos données avec ces sous-traitants qui agissent pour le compte de Nintendo et fournissent des services en lien avec le Concours. Lorsque ces sous-traitants se trouvent hors de l'Union Européenne ou de l'Espace Économique Européen, ces sous-traitants se trouvent soit dans un pays tiers dont la Commission Européenne a décidé qu'il existe un niveau adéquat de protection des données, soit dans un pays où des protections adéquates pour garantir un niveau adéquat de protection des données sont garanties par les clauses contractuelles types adoptées par la Commission Européenne et que Nintendo et ce sous-traitant ont incluses à un accord entre eux.

3. Durée de Conservation :

Nous conserverons vos données uniquement pour la durée nécessaire à la réalisation de l'objet du Concours, soit pour les participants pendant la durée du Concours et pour les gagnants pendant une semaine après réception du prix ou – lorsque le droit en vigueur impose des périodes de conservation et de rétention plus longues – pour la durée de conservation et de rétention imposée par la loi.

Suite à cette période, vos données personnelles seront effacées. Notamment, si vous exercez votre droit d'opposition au traitement de vos données personnelles, nous effacerons les données personnelles que nous avons traitées pour la finalité à laquelle vous vous êtes opposée au plus vite, sous réserve d'un autre fondement juridique pour le traitement ou la conservation de ces données ou si le droit en vigueur nous impose de les conserver.

4. Quels sont vos droits :

En tant que personne concernée, vous disposez d'un certain nombre de droits. Vous pouvez, dans les conditions prévues par la législation applicable en matière de protection des données :

- accéder à vos données et en obtenir une copie sur demande ;
- exiger que Nintendo corrige les informations inexactes ou incomplètes ;
- demander à Nintendo de supprimer vos données ou de cesser de les traiter, par exemple si vos données ne sont plus nécessaires aux fins du traitement ;
- s'opposer au traitement de vos données si Nintendo indique les intérêts légitimes comme base juridique du traitement ;
- obtenir les données à caractère personnel sous une forme structurée, commune et lisible par machine afin de les transférer à un autre responsable du traitement ; et
- demander à Nintendo de cesser temporairement le traitement de vos données si celles-ci sont inexactes, ou s'il existe un litige quant à la primauté de vos intérêts sur les motifs légitimes de Nintendo pour le traitement de vos données.

Si vous souhaitez exercer ces droits, vous devez remplir une demande d'accès et l'adresser au délégué à la protection des données. Cette demande peut être adressée à Nintendo of Europe GmbH, à l'attention du service juridique, Goldsteinstraße : Legal Department, Goldsteinstraße 235, 60528 Frankfurt am Main, Allemagne, ou par courrier électronique à l'adresse dataprotectionofficer@nintendo.nl.

Si vous pensez que Nintendo ne respecte pas vos droits en matière de protection des données, vous pouvez adresser une plainte à l'autorité compétente en matière de protection des données :

En Belgique :

Autorité de protection des données

Rue de la Presse 35

1000 Bruxelles

www.gegevensbeschermingsautoriteit.be

Au Grand-Duché de Luxembourg

Commission Nationale pour la Protection des Données

15 Bd du Jazz

4370 Esch-Belval Belvaux Sanem,

Sanem, Luxembourg

<http://www.cnpd.lu/>